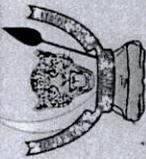


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autcrite de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 33/2025

A LA SOCIETE UAC SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 006-ARMP/FT/CGPMP/2024, conclu avec l'ARMP, pour un montant total hors taxe de dollars américains vingt-huit mille six cent nonante (USD 28 690,00) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux cent, quatre-vingt-trois centimes (USD 200,83), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 18/02/2025.

Directeur Administratif et Financier



Claude KAYEMBE MBAYI  
Directeur Général